

## Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux  
Cahiers du  
socialisme

Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune, *Ni silence ni pardon. L'inceste : un viol institué*, Mont-Royal, M Éditeur, 2014

Francis Lagacé

Number 14, Fall 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/79446ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

### ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Lagacé, F. (2015). Review of [Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune, *Ni silence ni pardon. L'inceste : un viol institué*, Mont-Royal, M Éditeur, 2014]. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (14), 258–260.

**Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune, *Ni silence ni pardon. L'inceste : un viol institué*, Mont-Royal, M Éditeur, 2014**

FRANCIS LAGACÉ

Années 1960 et 1970, la contraception annule les risques de difformités ou de maladies liées à la consanguinité. Rien n'empêche frère et sœur adultes et consentants, père et fille adultes et consentants d'avoir des relations sexuelles sinon un tabou des ténèbres passées.

Années 1980, c'est le développement des droits des enfants. Le terme inceste est de plus en plus associé à la pédophilie, au point qu'aujourd'hui le téléspectateur moyen – et la téléspectatrice – ne sait pas que le concept d'inceste s'appliquait d'abord à deux adultes.

C'est de pédophilie incestueuse que traite cet ouvrage où se mêlent les registres du récit, du témoignage et de l'essai. Malgré l'évolution des droits de l'enfant et la sensibilité du public, la société est incroyablement tolérante à la pédophilie familiale.

Bien sûr, la connaissance de crimes pédophiles déclenche des flots de rage, mais on oublie souvent deux erreurs que souligne ce livre : 1) la pédophilie est moins souvent le fait de méchants étrangers barbus que de proches parents; 2) les mécanismes de soutien aux victimes font gravement défaut.

Cette plaquette d'à peine plus de cent pages est lourde d'un poids incommensurable. On voudrait la citer au complet tant elle résonne de cris jusque-là étouffés. Le viol incestueux, tout viol, ressortit plus au pouvoir qu'au sexe. « Les violeurs ne recherchent pas à satisfaire un prétendu “ besoin sexuel ”. Ils cherchent à assouvir une volonté de domination. » (Mélusine Vertelune, « Viol, inceste et anarchisme », Postface, p. 90)

On pense à l'essai posthume d'Annie Leclerc *Pédophilie*<sup>11</sup> : « Avant d'être un crime contre le violenté, note-t-elle, l'acte pédophile constitue un crime contre la sexualité elle-même. » (p. 113) « Comment ne pas voir, ajoute-t-elle, que la pédophilie incestueuse constitue la plus pure expression de la pédophilie, celle sur laquelle devrait s'appuyer toute réflexion sur cette question, pour connaître ce qu'il en est de la plus malheureuse des pratiques sexuelles pour l'adulte, mais surtout la plus destructrice pour l'enfant ? » (p. 100)

On pourrait vouloir opposer ces deux essais en comparant ces affirmations : « Si on n'essaie pas de comprendre ce qui peut bien arriver à ceux dont la sexualité s'accomplit sur le dos des enfants, si on ne s'occupe que de les mettre en prison, ou de les empêcher par quelque coercition originale de nuire de nouveau, non seulement on ne touche pas au problème, mais on l'entretient. » (Annie Leclerc, p. 106)

11 Annie Leclerc, *Pédophilie ou l'amour des enfants*, préface de Nancy Huston, Le Méjan-Montréal, Actes Sud/Leméac, 2010.

« Prôner le soin au lieu de la sanction c'est nier le fait que le machisme est une idéologie politique qui s'applique au quotidien au moyen, notamment, du viol. » (« Viol, inceste et anarchisme », p. 96) Je crois qu'on aurait tort. Comprendre pour prévenir est essentiel, sinon on condamne la société à reproduire infiniment les victimes. Cela n'exclut en rien la valeur de la sanction, de l'opprobre et de la privation de liberté comme rétribution du crime. « Personne ne va plaindre les fascistes au nom d'un positionnement anticarcéral lorsque les fascistes sont, à juste titre, sanctionnés. » (p. 95)

Dans la première partie du livre, Jeanne Cordelier s'exprime à travers deux récits emblématiques et un poème.

On y retrouve l'expression du malaise de qui a peu de répit : « Et tous les jours, j'arrive en retard, comme ça, je reste en retenue. Ça me fait toujours gagner un peu de temps hors de la maison. » (« La mort de Blanche-Neige », p. 16-17) et pas d'appui : « Et j'aurais beau implorer la Sainte Vierge, je sais qu'elle ne viendra pas. Parce que plus j'y pense, et plus je trouve qu'elle est comme tout le monde. Que ce qu'elle veut pas voir, elle le voit pas. » (p. 18)

La famille, la société, tout autour est complice du crime : « La veulerie les habille et c'est avec ces habits-là qu'ils vont à la messe du dimanche afin de se donner bonne conscience » (« Le majeur droit », p. 18). Un crime qu'on ne peut pardonner : « Qu'on ne me demande pas de dire paix à son âme. Car à qui le ferait, je cracherais à la face. » (p. 34)

Le poème *Chut* témoigne pour sa part de la recherche d'une paix silencieuse.

Dans la seconde partie du livre, écrite par Mélusine Vertelune, un avant-propos instruit sur la difficulté de dénoncer : « Il faut de nombreuses années, bien plus que dix ou vingt ans, à une victime d'inceste ou de pédocriminalité pour trouver les ressources psychiques à sa révolte. » (p. 40) On comprend pourquoi l'idée de délai de prescription apparaît révoltante, d'autant plus que le syndrome de Stockholm n'aide pas.

Le récit qui occupe le centre de cette partie est intitulé « Environ mille trois cents viols ». Ce compte des agressions inscrit la durée et la répétition. Comment ne pas voir alors l'idéalisation de l'enfance comme une aberration ? « Je trouvais que les discours des adultes étaient ridicules quand ils entretenaient le mythe selon lequel l'enfance serait la plus belle période de la vie et de croire que les enfants seraient touTEs innocentEs et angéliques. » (p. 54)

Et l'aide qu'on attend ne vient pas : « j'ai eu pendant quelques secondes une sorte d'éclair de lucidité durant lequel j'ai dit de façon impulsive et à voix haute à la camarade de classe qui se trouvait à côté de moi : " En fait mon frère m'a violée ! Tu te rends compte comme c'est grave ce qu'il m'a fait ? C'est grave non ? " J'ai vu le regard gêné du professeur et celui stupéfait de ma camarade. J'ai ressenti leurs silences comme une condamnation. » (p. 62)

Il y a pire que l'absence d'aide, les excuses : « L'écrasante majorité des victimes de viol ne deviennent pas des violeurs et la majorité des violeurs n'ont jamais subi la moindre agression sexuelle. » (p. 78, note 1) La deuxième partie

de l'énoncé me paraît contestable. Les pédophiles ayant en tout cas souvent été eux-mêmes victimes de pédophiles selon les dossiers criminels et psychiatriques.

Mais, il y a surtout l'odieuse injonction au pardon. « Ce n'est pas le pardon qui libère. Il est mortifère, dégradant non pas apaisant de se voiler la face en niant la réalité et de vouloir "dédramatiser" un acte qui est bien pire que déshumanisant. » (p. 81)

« Ce qui libère, c'est la solidarité authentique et inconditionnelle de ceux qui choisissent de ne pas dédramatiser, de ne pas pardonner, de ne pas marchander et de ne pas prioriser un simulacre de cohésion familiale ou sociale par rapport à la dignité de la personne. » (p. 81)

La postface sur l'aveuglement de certains libertaires et anarchistes permet de choisir son camp : « Les violeurs sont du même côté de touTEs ceux qui s'arrogent le droit de traiter des êtres humains comme s'il s'agissait de choses. » (p. 85) « Pourtant, lorsqu'on observe ce phénomène de plus près [*sic*], on se rend compte que les familles incestueuses, encore plus que les autres, sont des dictatures miniatures où agissent et interagissent les mêmes mécanismes de pouvoir, de domination et de collaboration que ceux qui permettent la mise en place et le maintien de ce même système à plus grande échelle. » (p. 92)

La loi elle-même est de peu de secours : « À l'heure actuelle, tant que la victime n'a pas déposé une plainte qui a fait l'objet d'un traitement judiciaire au pénal pour aboutir à une reconnaissance officielle du crime, elle risque d'être poursuivie pour "diffamation" par son agresseur si elle ose briser la loi du silence. » (p. 88)

Les annexes contiennent un manifeste sous forme de communiqué du Collectif libertaire antisexiste contre le viol (CLAS) et un énoncé sur les agresseurs. On y démonte des mythes : « L'addiction sexuelle ne conduit pas au viol si la personne qui en est atteinte n'a pas la ferme volonté de dominer et de détruire. » (p. 102) « En tenant compte des 5341<sup>12</sup> agressions sexuelles répertoriées au Québec en 2008, voici ce qu'on peut dire de l'agresseur : dans plus de huit cas sur dix, l'agresseur est une personne connue de la victime; dans 98 % des cas, c'est une personne de sexe masculin; dans 77 % des cas, c'est un adulte ; dans 70 % des cas, l'agresseur commet son crime dans une résidence privée (généralement la sienne ou celle de la victime). » (p. 108-109)

Cet ouvrage sonde notre propre capacité à faire face à l'innommable : de quel recours dispose l'enfant dont le bourreau est le parent ? La société prend-elle la part de l'autorité ou de la personne démunie ? Poser la question, ce n'est pas y répondre, c'est se pencher sur l'abîme qui sépare les discours de la réalité.

12 Le mouvement #AgressionNonDénoncée de l'automne 2014 nous fait comprendre que ces chiffres sont nettement sous la réalité.